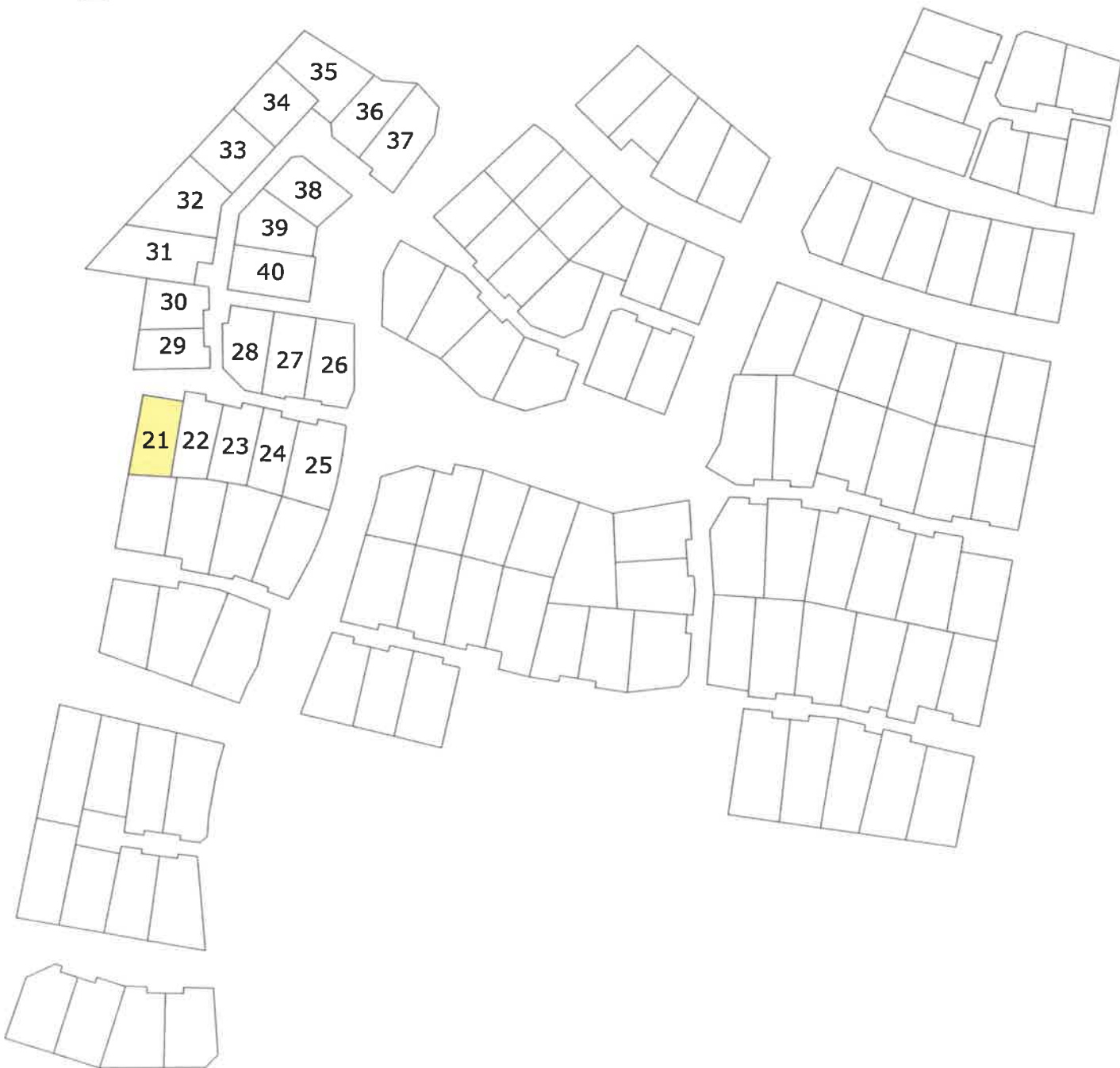


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire
16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

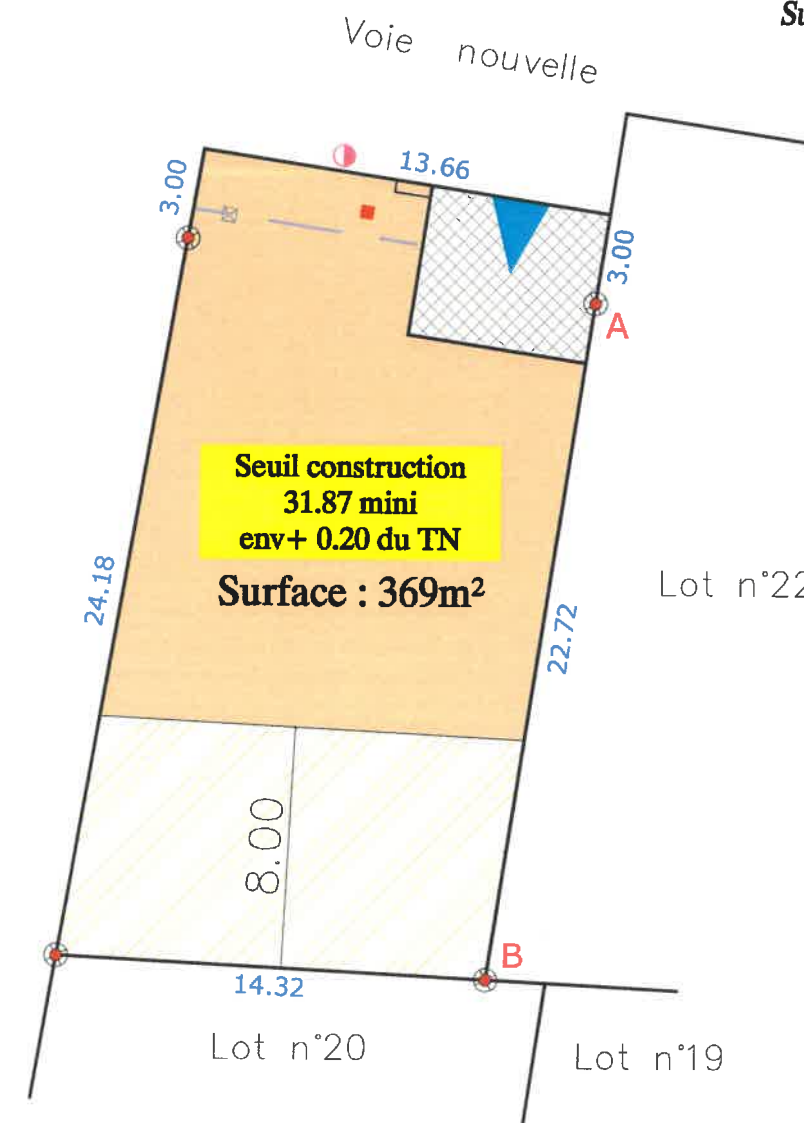
VILLE DE LA FLECHE

Lotissement "La Gaillardière II"

Lot n° 21

PLAN MASSE

Section ZY n°517 et 527
Surface : 358+11=369m²



	Borne OGE plaquette		Emprise inconstructible		Accès imposé 6,00x5,00m
	Borne OGE ancienne		Emprise constructible primaire		Accès glissant 6,00x5,00m
	Eaux usées		Emprise constructible secondaire		Seuil construction ... mini env+ ... du TN
	Eaux pluviales		Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale		Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
	Candélabre		Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m		
	Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)				

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 21

SARTHE HABITAT vend le lot n° 21 d'une superficie réelle de 369 m², joignant :

- au Nord, la voie nouvelle,
- à l'Est, le lot n° 22,
- au Sud, le lot n° 20,
- à l'Ouest, un espace vert.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 517	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	3 a 58 ca
Section ZY n° 527	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	11 ca
		SOIT.....	3 a 69 ca

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 13.66 m en bordure de la voie nouvelle,
- 27.18 m (3.00 m + 24.18 m) en bordure de l'espace vert
- 14.32 m en bordure du lot n° 20

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 22 par la ligne droite AB matérialisée comme suit :
 - au point A, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point B, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure du lot n° 20, à 22.72 m de la borne A.

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLÈCHE
☎ 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689
contact@cabinetloiseau.com

N° Inscription OGE : 5015
424 499 027 RCS LE MANS